

conde citation à comparaître que le tribunal peut engager une procédure par défaut et rendre un jugement par défaut, pour autant que les conditions visées à l'article 366 alinéa 4 du Code de procédure pénale soient réunies.

L'obligation de citer à comparaître une deuxième fois un prévenu coûte cher et prolonge inutilement les procédures, notamment dans les affaires où le mandat de comparution publique doit être publié dans la Feuille officielle ou être notifié par la voie de l'entraide judiciaire, parce que le lieu de séjour des prévenus est inconnu ou que ceux-ci n'ont pas de domicile de notification en Suisse.

Cette initiative parlementaire vise à simplifier la procédure par défaut en rendant la seconde citation à comparaître facultative. Son auteure estime qu'elle s'inscrit dans la perspective d'une justice efficace, rapide et bon marché.

La Commission des affaires juridiques du Conseil national a, dans un premier temps, donné suite à cette initiative parlementaire. Votre commission a décidé, le 15 mai 2014, de ne pas approuver la décision de son homologue. Suite à cela, la commission du Conseil national a redonné suite et le Conseil national a suivi sa commission par 100 voix contre 80 et 1 abstention.

Néanmoins, votre commission persévère dans son refus de donner suite à cette initiative parlementaire. En quelques mots, je vais vous expliquer pourquoi nous ne souhaitons pas, à l'unanimité, donner suite à cette initiative.

Nous estimons en effet qu'il convient de coordonner et d'effectuer toutes les modifications nécessaires du Code de procédure pénale dans le cadre d'une révision globale. La CAJ-CE a déposé une motion en ce sens qui vise à garantir que les révisions des différents aspects du Code de procédure pénale soient effectuées de manière coordonnée et non pas bout par bout, au gré d'une multitude d'interventions parlementaires. Cette motion est en bonne voie d'approbation; en effet, le Conseil fédéral a proposé de l'adopter, notre conseil l'a adoptée, et la commission du Conseil national propose à l'unanimité à son conseil de l'adopter.

Dans ce contexte, la commission est d'avis que des modifications ponctuelles ne sont opportunes que lorsqu'une initiative parlementaire soulève un problème important et urgent. Ici, il y a certes un besoin d'agir, mais il n'y a pas d'urgence. C'est pourquoi nous estimons qu'il n'y a pas lieu de donner suite à l'initiative.

Nous vous invitons à suivre votre commission, qui a pris sa décision à l'unanimité.

*Der Initiative wird keine Folge gegeben
Il n'est pas donné suite à l'initiative*

10.2016

**Petition Verband
Schweizerischer Polizeibeamter.
Stopp der Gewalt gegen die Polizei**
**Pétition Fédération suisse
des fonctionnaires de police.
Stop à la violence contre la police**

Nationalrat/Conseil national 01.10.10
Ständerat/Conseil des Etats 19.03.15

Le président (Hêche Claude, président): Vous avez reçu un rapport écrit de la commission. La commission propose, sans opposition, de ne pas donner suite à la pétition.

*Der Petition wird keine Folge gegeben
Il n'est pas donné suite à la pétition*

13.2033

**Petition Fischer Eugen.
Wiederansiedlung europäischer Wisente
im Schweizerischen Nationalpark und
in anderen Naturpärken**
**Pétition Fischer Eugen.
Réintroduction du bison européen
dans le Parc national Suisse
et dans d'autres parcs naturels**

Ständerat/Conseil des Etats 19.03.15
Nationalrat/Conseil national 20.03.15

Le président (Hêche Claude, président): Vous avez reçu un rapport écrit de la commission. La commission propose, à l'unanimité, de ne pas donner suite à la pétition.

*Der Petition wird keine Folge gegeben
Il n'est pas donné suite à la pétition*

13.2046

**Petition Verein Reform 91,
Peter Zimmermann, Schlatt.
Artikel 184 StPO.
Mehr Rechte für den Verteidiger
bei der Erstellung
von psychiatrischen Gutachten**
**Pétition association Reform 91,
Peter Zimmermann, Schlatt.
Article 184 CPP.
Plus de droits pour le défenseur
lors de l'établissement
d'expertises psychiatriques**

Ständerat/Conseil des Etats 19.03.15
Nationalrat/Conseil national 20.03.15

Le président (Hêche Claude, président): Vous avez reçu un rapport écrit de la commission. La commission propose, sans opposition, de ne pas donner suite à la pétition.

*Der Petition wird keine Folge gegeben
Il n'est pas donné suite à la pétition*

13.2048

**Petition Märki Thomas, Muri/AG,
Tierpartei Schweiz.
Deklarationspflicht
für Importfleisch**
**Pétition Märki Thomas, Muri/AG,
Parti suisse pour les animaux.
Déclaration obligatoire
pour la viande importée**

Ständerat/Conseil des Etats 19.03.15

Le président (Hêche Claude, président): Vous avez reçu un rapport écrit de la commission. La commission propose, à

